

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**N°118-2025**

Le Maire de **DOUVRES-LA-DELIVRANDE**,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2212-2,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande présentée par la société « Alpha distribution hygiène » afin d'exposer rue François Arago (tables, tonnelles).

**CONSIDERANT**, qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement,

**ARRETE**

**ARTICLE I :** Le Dimanche 28 Septembre 2025, de 08h00 à 18h00, le stationnement sera interdit avec un empiètement sur la chaussée dans l'impasse de la rue François Arago à Douvres-la-Délivrande (Calvados).

**ARTICLE II :** la société précitée à la charge de la signalisation et de la pré-signalisation. Elle est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de signalisation.

**ARTICLE III:** Toute contravention au présent arrêté sera constatée est poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE IV:** Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

-Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Douvres,

-La Police Municipale,

-Les Services Techniques de la Ville de Douvres,

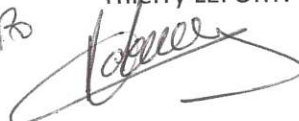
-Société « Alpha distribution hygiène »,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

A Douvres-la-Délivrande, le Jeudi 31 Juillet 2025.

Le Maire,  
Thierry LEFORT.

R



Alain ADAM, Maire Adjoint

